

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet SAS MANSOL sur la commune principale de l'AIOT avenue de la libération 24260 LE BUGUE.

La référence de votre dossier est A-3-LN0NGE38Y et concerne une demande de type "une déclaration du bénéfice des droits acquis"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 16/10/2023 à 15h39 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration du bénéfice des droits acquis**

Numéro d'AIOT : **0005208887**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **44977150000021**

Raison sociale **MANSOL**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

AVENUE LE BUGUE

24260 LE BUGUE

Signataire

Qualité : **PDG**

Référent

Fonction : **PDG**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **SAS MANSOL**

Description des activités :

Supermarché de 3600m2 équipé d'une station service mise en service e, 1990 (recepissé numero 1271 du 25/06/1990 et dernière mise à jour le 24/05/2016 pour le benefice d'antériorité pour les rubriques 1435 et 4734). La station service n'a pas subi de modifications notables depuis sa création - 2 cuves enterrées a double enveloppe équipées de détecteurs de fuites : - 1 cuve de 50m3 de E10 - 1 cuve de 80 m3 avec 72m3 de GO et 8m3 deSP98

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

avenue de la libération

24260 LE BUGUE

X : 536125

Y : 6426129

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
					Volume vendu du 01/01 /2022 au 31/12 /2022 : 3636.25 m3 de GO, 449.88 m3 de SP98 et 1294.22
			Volume annuel		

1435

1435-2

Stations service distribué 5380.35 DC
m3

m3 de
E10. Soit
un total de
1744.10
m3
d'essence
et 5380.35
m3 de
carburant
au total
distribués
sur 2022

Les rubriques de la nomenclature des installations classées sont consultables sur le site internet AIDA :
<http://www.ineris.fr/aida>

Pour mémoire, si le bénéfice des droits acquis inclut à une ou plusieurs rubrique(s) relevant de la réglementation relative aux installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) visés à l'article L. 214-1 sous le régime de l'autorisation et que cette ou ces rubrique(s) sont connexes au projet relevant de la réglementation ICPE ou ont une proximité avec l'installation classée de nature à modifier notablement les dangers ou inconvénients de l'installation projetée, il convient de ne pas utiliser ce formulaire, mais de déclarer le bénéfice des droits acquis dans le cadre de l'autorisation environnementale.

6 - Mode d'exploitation

Prescriptions applicables

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**